



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de la santé et
de la Protection sociale

Direction générale de la santé

Paris, le 3 juin 2004

COMMUNIQUE

Passage de Vénus devant le soleil du 8 juin 2004 :
Prévention des risques ophtalmologiques
(Rappel des recommandations diffusées le 29 avril 2004)

La Direction Générale de la Santé recommande aux personnes qui désireraient observer le transit de Vénus devant le soleil dans de bonnes conditions de sécurité, de se munir de moyens de protection adéquats pour une observation directe du soleil.

Des lunettes de protection spéciales peuvent être trouvées chez des opticiens, des pharmaciens ou dans des magasins spécialisés.

Le 8 juin 2004, la planète Vénus va passer devant le Soleil. Ce phénomène céleste exceptionnel sera observable dans 142 pays. En France, il devrait être observable entre 7h20 et 13h25, selon le lieu d'observation.

L'observation d'un tel événement nécessite impérativement de se protéger les yeux afin d'éviter toute lésion oculaire.

Des risques importants

Les risques d'accidents ophtalmologiques sont réels étant donné la durée du phénomène (environ 6 heures) et la période de l'année relativement bien ensoleillée à laquelle il surviendra. L'événement s'achèvera au cours des heures les plus ensoleillées de la journée, période à laquelle les rayonnements visibles de courte longueur d'onde du soleil et les ultraviolets sont le moins absorbés par l'atmosphère. Les risques ophtalmologiques auxquels expose une observation directe du soleil, sont de deux natures :

- lésions cornéennes à type de kératite, liées essentiellement aux ultraviolets, douloureuses mais réversibles en quelques jours.
- lésions rétiniennes à type de brûlures rétiniennes liées à l'effet thermique du rayonnement solaire et à un effet photochimique sur les cellules rétiniennes particulièrement fragiles.

Cet effet peut être irréversible et conduire à une altération définitive de la vue.

Se protéger

Pour observer cet événement dans de bonnes conditions de sécurité, il convient de se munir de lunettes spéciales de protection complètement opaques à la lumière normale, comme celles qui ont été largement utilisées lors de l'éclipse du 11 août 1999.

De telles lunettes doivent être conformes aux dispositions prévues par la directive européenne 89 / 686 / CEE relative aux équipements de protection individuels, et porter le marquage CE de conformité après examen de conformité réalisé par un laboratoire de contrôle habilité.

La norme de référence permettant d'attribuer le marquage CE de conformité est la norme EN 169 : 1992 relative aux verres de soudeur, le niveau de référence d'absorption pour de telles lunettes est le niveau 14.

Certaines personnes ont pu conserver des lunettes utilisées lors d'éclipses précédentes. Cependant, les lunettes à monture cartonnée et filtre aluminisé doivent être considérées comme étant à usage unique. La qualité du filtre aluminisé risque en effet d'avoir été dégradée rendant leur protection aléatoire.

Il est également possible d'utiliser des verres de soudeur, soit tenus directement à la main, soit montés sur un carton de protection. Ce verre doit être également au regard de la norme européenne EN 169 : 1992 un verre n°14, de bonne caractéristique optique. A la différence des lunettes aluminisées, c'est un produit stable dans le temps qui peut être réemployé et ne risque pas de se détériorer ou de se modifier dans le temps : il constitue actuellement la meilleure protection à condition d'être correctement utilisé.

Il convient également de mettre en garde contre l'utilisation de moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques ou de simples lunettes de soleil dont la faculté de protection est très insuffisante.

En aucun cas le transit de Vénus ne doit être observé avec des instruments d'optique (jumelles, appareil photographique ,...). Il est également conseillé de limiter à quelques minutes les observations du soleil avec un verre de soudeur ou des lunettes spéciales et d'effectuer un temps de pause entre deux observations afin de reposer les yeux.

Pour en savoir plus

Des informations sur ce phénomène astronomique et les risques ophtalmologiques de son observation sont disponibles sur Internet :

- sur le site de l'ESO – European Southern Observatory – <http://www.vt-2004.org> qui est en charge au niveau européen de l'opération d'information VT 2004 dédiée à cet évènement .

- sur le site de l'Institut de Mécaniques Célestes de Paris <http://www.imcce.fr/vt2004/> en charge du site national français d'information. On trouvera en particulier une liste de fabricants de lunettes spéciales ou de verres de soudeurs montés sur cartons, ainsi que quelques adresses de magasins spécialisés distributeurs de matériel d'observation astronomique.